SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

## DES DELIBERATIO D: 033-253306310-20231018-2023\_04\_47-DE DU COMITÉ SYNDICAL

EXTRAIT DU PROCES V

## L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Etaient présents: Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Françoise de ROFFIGNAC; Mme Ghislaine GUILLEN; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; M. Jean PROU; M. Jacky BOTTON; M. Jean-Pierre GERVREAU; M. Stéphane COTIER; Mr Louis CAVALEIRO; M. Philippe LABRIEUX.

Absents représentés : Véronique FERREIRA, pouvoir à Pascale GOT

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Lydia HERAUD M. Olivier ESCOTS ; Mr BARRAUD ; Mme FERREIRA ; Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Stéphane LE BOT en visio-conférence ; Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime; Mme Clémentine GUILLAUD, CARA.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice: 17 Membres présents: 11 Suffrages exprimés: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

## Délibération N° 2023-04-47

Intention de candidater au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits « Fonds Vert » pour le plateau de Cordouan

Vu l'AOT délivrée par l'Etat au SMIDDEST sur le phare de Cordouan - par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2010 - et les dispositions réglementaires astreignant le délégataire à une mission de préservation du plateau rocheux;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du Phare de Cordouan inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO;

Vu le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » et les dispositions inscrites dans son plan d'aménagement et gestion durable sur les zones humides et la ressource halieutique;

Vu le renouvellement de la convention cadre signée le 7 septembre 2023 entre le CPIE Marennes-Oléron (IODDE) et le SMIDDEST, convention relative à la conduite d'un programme de préservation de la richesse biologique du plateau de

Vu les aides liées au fonds vert concernant l'axe « Accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 » ;

Vu la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030), notamment la bonne mise en œuvre de leurs documents de

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : de candidater au Fonds Vert pour des actions d'amélioration de la connaissance du plateau rocheux sous l'aspect de sa richesse écologique et de sa préservation; notamment dans le cadre d'un suivi de populations d'algues comme indicateurs du changement climatique. IODDE accompagnera le SMIDDEST dans cette candidature.

Article 2 : en cas de réponse favorable de l'instructeur local de la demande d'aide (préfectures ou agence de l'eau), d'autoriser Madame la Présidente à solliciter le fonds relatif auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires afin de réaliser le projet.

Article 3 : en cas de réponse favorable à la candidature du SMIDDEST, d'autoriser Madame la Présidente à signer les accords de partenariat ad 'hoc et les éventuelles prestations nécessaires à la conduite du projet.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le



## **EXTRAIT DU PROCES** DES DELIBERATIO ID: 033-253306310-20231018-2023\_04\_47-DE DU COMITÉ SYNDICAL

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 18 octobre 2023.

La présidente de séance, Françoise de ROFFIGNAC

Durable de l'Est

La secrétaire de séance,

Célia MONSEIGNE